

Quand les élus prennent la main sur un projet éolien

Un nouveau projet de parc éolien est en train d'émerger à Mérillac. Son originalité ? Les élus créent une société de projet pour répondre à la concurrence effrénée à laquelle se livrent les promoteurs.

Depuis quelques mois, plusieurs promoteurs éoliens ont les yeux rivés sur Mérillac, une commune de 230 habitants située au sud-est des Côtes-d'Armor. La raison ? Son potentiel pour installer des mats et des turbines pour produire de l'électricité. Des entreprises ont démarché le maire et des agriculteurs, comme dans de nombreuses communes du Centre-Bretagne, pour venir y installer des éoliennes. Une société espagnole aurait même utilisé un procédé peu orthodoxe, en faisant signer des promesses de bail à des agriculteurs, alors qu'ils étaient déjà engagés avec d'autres. Le maire parle de « tentative de court-circuitage ».

Le SDE investit dans les énergies renouvelables

Pour y voir clair dans cette concurrence effrénée, le maire a fait appel au syndicat départemental d'énergie (SDE) des Côtes-d'Armor. « Il ne savait pas comment s'en sortir pour que ça se passe bien, explique Dominique Ramard, le président du SDE 22. Je lui ai dit que nous pouvions prendre la main pour redonner la maîtrise aux élus. »

Né dans les années 1930 pour l'électrification des bourgs et des campagnes costarmoricaines, le SDE est piloté par des maires et des adjoints de plusieurs communes. Il est toujours le propriétaire du réseau géré par Enedis, via une concession. Mais le SDE a élargi son champ de compétences ces dernières années avec le développement des énergies renouvelables. Sous l'impulsion du maire de Saint-Juvat, le SDE a créé une société d'économie mixte : Energies 22, dont le but est « d'accompagner la production d'énergies renouvelables ». Elle peut porter elle-même des projets ou prendre des parts dans des sociétés.

Pour Mérillac, la démarche va enco-



À Mérillac, les élus ont créé une société de projet afin de couper l'herbe sous le pied de promoteurs privés. | PHOTO : OUEST-FRANCE

re plus loin en créant une société de projet : la Société d'exploitation du Parc éolien Lancar Energie, du nom du lieu-dit où les éoliennes pourraient être implantées, et dont Energies 22 est l'actionnaire unique. Une façon de couper l'herbe sous le pied de promoteurs privés parfois indéliçats.

« On essaye de rentrer très en amont des projets pour que l'avis des communes soit respecté, explique Dominique Ramard. Le but est de redonner la maîtrise du projet aux élus locaux, notamment sur les hypothèses d'implantation des éoliennes. » Au cours du développement du projet, une entreprise spécialisée dans le développement éolien (que le SDE aura choisi) pourra progressivement rentrer dans le projet. Il devrait s'agir de l'entreprise marseillaise Gaïa Energy, avec laquelle les élus travaillent en confiance.

Une réunion publique s'est déroulée à Mérillac le 13 mai, des promesses de bail ont été signées avec les propriétaires. « Tout se passe bien », se réjouit le président du SDE et d'Energies 22. Dans un monde de l'éolien où les sociétés et les parcs changent régulièrement de main, « les habitants sont sûrs que les interlocuteurs ne vont pas changer, on garantit un ancrage local ». D'autres communes, dans le Trégor et le Goëlo, semblent aujourd'hui inté-

ressées par cette démarche. « C'est une façon d'apporter une crédibilité au projet. Nous allons pouvoir l'ouvrir à une participation citoyenne, se réjouit aussi Claude Delahaye, le maire de Mérillac. Cette démarche d'ouverture et cette transparence totale sont approuvées à l'unanimité par les élus du conseil municipal. »

Thibaud GRASLAND.

18 % Le nombre de parcs éoliens augmente d'année en année dans les Côtes-d'Armor. Au cours de l'année 2020, cinq ont été mis en service, portant le nombre d'éoliennes à plus de 220 dans le département. Selon les chiffres d'Enedis, elles ont produit, cette année-là, l'équivalent de 18 % de la consommation d'électricité dans les Côtes-d'Armor.

Al
Le
po
Hie
rin
Bri
de
co
der
sur
inv
jou
de
D
16
vé
cor
arri
ble
est

Ju
ble
l'au
vol
de
« J'
éct
dra
S
lé,
per
me
nor
ma
S

U
Gr
L'u
Tr
Gr
du

v
é